

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gailot, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEJOLLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 13 fr. 7 fr.
Hors Lyon. 30 16 9
Etranger. 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 8 Juillet 1848.

Sommes-nous dans la voie démocratique ?

La destinée de notre République semble s'obscurcir toujours davantage ; nous sommes sous le régime de l'imprévu. Tous les esprits, loin de se préoccuper d'apporter leur tribut de lumières à une œuvre commencée, usent toute leur énergie à prévoir de nouveaux dangers et à les prévenir. Quand à peine raffermis sur l'ébranlement de la veille, nous voulons, pour donner aux faits la force des idées, revenir aux fertiles combats de la parole, convoquer à l'œuvre d'une constitution républicaine l'expérience des hommes d'Etat et les lumières des sages, tout-à-coup, d'un autre point de l'horizon, un nouvel orage éclate. Il faut descendre de la tribune pour graver la barricade, laisser sa plume pour saisir le mousquet, oublier son intelligence et faire à sa foi le sacrifice de sa vie. Nous sortons du sénat pour combattre sur le forum; nous sortons du forum pour mener au sein de la civilisation la vie aventureuse des camps. Nous n'en sommes encore qu'à la démocratie militante.

Beaucoup d'esprits timides, habitués aux calques historiques, croient que c'en est fait de la République de février : à leurs yeux, la révolution nouvelle n'est qu'un écho affaibli de la première. Les hommes, grandis par l'orage, se sont rapetissés dans le gouvernement des hommes, et la force a fait son second avènement à l'aide du mauvais vouloir ou de l'impuissance des tribuns. Le régime du sabre tracera une seconde fois l'histoire peut-être glorieuse de nos repentirs, et après, du sein de la victoire, nous tendrons les bras à la paternité débonnaire de nos vieux rois.

Tout cela se dit ou se devine sous la transparence des phrases alarmées qu'écrivent les orphelins du dernier régime ou de l'arrière-garde légitimiste.

En sera-t-il ainsi ? Non. La dernière lutte dont nous avons été témoins, qui est peut-être le prélude d'une immense révolution sociale, a fermé pour jamais notre frontière aux prétendants de toute couleur ; elle révèle des maux que la royauté serait désormais incapable de guérir. Quand l'organisation du pouvoir est seule engagée dans la bataille des partis, il arrive toujours que la conclusion d'une longue anarchie se formule en despotisme royal ; la force étouffe l'idée, et la société a besoin, avant de reprendre sa marche, de reconstruire son unité sous l'étreinte irrésistible d'une volonté unique dans laquelle s'absorbent toutes les énergies nationales.

Mais aujourd'hui la lutte n'est pas engagée sur le même terrain. Si la démocratie est venue, ce n'a été que pour soutenir un choc auquel seule elle est capable de résister. Contre des utopies arrivées, par la corruption générale, à cette maturité qui en fait une force publique organisée en dehors des principes généralement reconnus, qu'aurait pu une monarchie débile, obligée pour se soutenir de transiger avec les plus vils égoïsmes ? Ne représentant plus un principe salutaire de stabilité, mais plutôt un compromis superstitieux avec de vieilles habitudes, elle n'eût pas résisté deux heures à l'unité du mensonge, armée de toutes les rancunes de la faim. Seule la société, avec sa loi éternelle du progrès, représentée par la réalisation de la démocratie, était capable de se sauver de ce terrible naufrage. La monarchie de Louis-Philippe n'était qu'un ouvrage avancé, mal bâti, que la première attaque a enlevé. Derrière les débris de son trône, la société était debout ; à elle maintenant de se défendre.

C'est par les ébranlements profonds que se révèle les plaies vives du corps social ; celui que nous avons subi a tout mis à nu. Séparés violemment de notre passé, nous avons brûlé notre vaisseau royal, notre vaisseau constitutionnel ; nous n'avons d'autre recours qu'à l'avenir. D'ailleurs notre révolution n'est pas un fait isolé, un drame local dont les péripéties soient renfermées dans la limite étroite de nos frontières, nous portons le pénible enfantement de la démocratie européenne, et cet enfantement sera douloureux. Nous n'avons pas contre nous une terrible coalition de rois ceints de toute la force que donne un pouvoir incontesté, rassemblant de formidables armées, que seule la mitraille et la baïonnette dispersent. Les esclaves sentent aujourd'hui le poids de leurs chaînes ; pour les amener contre nous, il faudra leur rendre leur titre d'hommes libres ; et les grands combats ne feront qu'empêcher le rapprochement des peuples. En vain on chercherait à se faire illusion sur ce résultat prochain. Les rois et l'aristocratie anglaise n'auront fait que jeter leur couronne et leur or dans le gouffre.

Ces deux grands faits sont les seuls qui ressortent au mi-

lieu de la confusion actuelle. Chez nous, la guerre sociale nécessite le maintien de la démocratie ; à l'extérieur, la révolution, qui commence sa première période, nous pousse fatalement dans la voie du progrès.

Ne nous effrayons donc plus de la rude expérience que nous faisons de certaines théories oubliées du passé, acharnées à détruire la personnalité humaine en la précipitant dans le vide des jouissances matérielles. En vain ces hommes poursuivent-ils leur idéal, ils ne parviendront jamais à nous claquer dans notre monde étroit. Qu'ils déchirent tant qu'ils voudront d'une main parricide le sein de cette société à laquelle ils doivent leurs lumières, ils n'auront jamais fait qu'organiser le crime et jeter une vaine ombre de vérité au sein de la corruption. Nous verrons sur le bord du même tombeau se couvoyer le dernier roi et le dernier sectaire socialiste.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 6 juillet 1848. — Présidence du cit. GRILLET aîné.

Sont présents les citoyens Bonnardel, Brossette, Brevard, Bernard, Bredin, Briandas, Bacot, Bouchard, Chavent, Chipier, Ducarre, Dervieu, Edant, Fraisse, Fayolle, Grillet, Granger, Hobitz, Hodieu, Morel, Morlon, Pain, Pitiot-Colletta, Pailleron, Regny, Ravu, Rave, Reveil, Ricard, Seriziat, Vachez, Carle, Prost, Loyson, Métra.

Le citoyen Bruno Faure, obligé de s'absenter pour quinze jours, fait présenter ses excuses par le citoyen Pitiot-Colletta. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le citoyen Fraisse fait part des observations que les employés de l'octroi l'ont prié de soumettre au conseil relativement aux abus signalés dans la dernière séance par le citoyen Valois. Des explications échangées il résulte que l'intention du citoyen Valois n'a pas été d'incriminer l'administration de l'octroi.

Le citoyen Pitiot-Colletta demande quel a été l'emploi des 50,000 francs alloués au citoyen Laforest, suivant une pièce contenue dans le dernier compte-rendu.

Le citoyen maire répond que le citoyen Laforest donnera, à son retour, toutes les explications désirables.

Le citoyen maire communique au conseil la demande faite par la commune de Tassin d'établir un marché hebdomadaire qui serait tenu le jeudi à Grange-Blanche. Le citoyen maire propose de renvoyer à la commission des intérêts publics l'examen de cette demande afin de savoir s'il y a lieu d'émettre un avis favorable. Ce renvoi est prononcé.

Le citoyen maire soumet au conseil un projet de location conclu avec le sieur Médail pour le logement du commissaire de police de Perrache. Le conseil approuve le bail séance tenante.

Le citoyen maire demande au conseil l'autorisation de repousser la demande faite par le sieur Clerc, entrepreneur des voitures du midi, en résiliation de son traité avec la ville, et en paiement de dommages intérêts. On propose de renvoyer cette question au comité du contentieux.

Après quelques observations, et sur la proposition du citoyen Vachez, le citoyen maire est autorisé dès à présent à repousser la demande du sieur Clerc.

Le citoyen Vachez profite de cette circonstance pour appeler l'attention de l'administration sur le danger pour la sûreté publique résultant de la concurrence que se font les entreprises, et de l'observation par les voituriers des règlements de police et de mairie. Le citoyen maire répond que le zèle des commissaires de police sera stimulé dans ce sens.

Le citoyen Carle réclame contre l'observation des règlements en ce qui concerne les cafés et cabarets qui restent ouverts toute la nuit. L'administration prendra ces observations en considération.

Le citoyen Pailleron fait, au nom de la commission du contentieux, un rapport sur la transaction projetée entre les hospices et les héritiers Culhat. Le rapport conclut à l'approbation du traité, et le conseil émet un avis favorable.

Le citoyen Chipier fait, au nom de la commission des intérêts publics, un rapport sur le traité pendant entre les hospices et la ville relativement à l'achat d'une maison sise rue Mercière. La commission propose d'ajourner l'examen de la question jusqu'au retour du président du conseil des hospices, époque à laquelle on espère une solution plus facile.

Le citoyen Chipier annonce que la commission des intérêts publics se rendra dimanche à Saint-Just pour visiter le terrain qu'il est question d'acheter du sieur Benoît ; après cette visite, la commission fera son rapport.

Le citoyen Métra demande l'établissement de conseils de recensement pour la garde nationale. Le citoyen maire répond qu'il en a déjà parlé au commandant de la garde nationale et qu'il continuera de s'en occuper.

Le citoyen Fraisse fait au nom de la commission nommée à cet effet, un rapport sur la demande faite par le directeur des théâtres, d'un prêt de 500 fr. Le rapport conclut à autoriser l'administration à prêter cette somme à M. Legault, s'il peut justifier d'un prêt semblable de 5,000 fr. fait par MM. Brun et Fournier, ou par tous autres, afin de pouvoir passer la saison d'été.

Si le conseil n'adopte pas ce moyen, il en resterait un autre : ce serait de consentir à limiter le chiffre du cautionnement à la somme de 40,000 francs, à la condition que le citoyen Legault justifie d'un prêt de 10,000 francs provenant des citoyens Brun et Fournier.

Le citoyen Carle fait connaître une offre faite par le sieur

Brun, de déposer dans la caisse de la ville une somme de 40,000 francs à condition que la ville prêtera elle-même une somme égale au citoyen Legault.

Le citoyen Chipier s'oppose au prêt ainsi proposé.

Le citoyen Seriziat approuve un prêt de 5,000 fr. au directeur des théâtres, afin d'empêcher la fermeture des deux scènes ; mais il désire que ces 5,000 francs ne soient pas pris sur le cautionnement fourni par les citoyens Brun, Fournier et Guillard, afin de ne pas mettre ces derniers dans le cas d'exciper du changement apporté dans leur cautionnement pour demander à être déliés de leurs engagements envers la ville.

Une discussion s'engage à ce sujet entre les citoyens Chipier et Seriziat.

Le citoyen Hobitz appuie toutes les observations du citoyen Seriziat, et se joint à la proposition qui est faite de prêter 5,000 au citoyen Legault, à condition qu'il obtiendra un prêt de pareille somme des sieurs Brun, Fournier ou autres.

Le citoyen Chipier appuie cette proposition et fournit quelques détails sur les faits qui lui font espérer que les théâtres ne se fermeront pas, dans quelque cas que ce soit.

Le sieur Bacot appuie aussi la proposition, afin d'aider les nombreux artistes qui seraient dans la plus grande misère si les théâtres venaient à être fermés.

Le citoyen Hobitz propose de donner les 5,000 francs au sieur Legault, et demande que les autres 5,000 francs soient déposés dans la caisse de la ville, pour être distribués au sieur Legault à mesure de ses besoins.

Le conseil autorise le citoyen maire à prêter au sieur Legault la somme de 5,000 francs, aux clauses et conditions énoncées dans la délibération.

Le citoyen Pain, parent du citoyen Brun, n'a pris part ni à la discussion ni au vote.

Le citoyen Reveil propose, au nom de la commission des finances, d'approuver le compte de gestion du receveur des finances pour l'année 1848. Le conseil approuve ce compte.

Le citoyen Reveil fait, au nom de la commission des finances, un rapport sur le budget présenté pour 1848 par l'administration du dispensaire, et conclut à l'approbation du budget présenté.

Le citoyen Brevard demande qu'il soit recommandé à l'administration du dispensaire de faire des économies sur le service de la pharmacie, qui nécessite une dépense très-élevée. Le citoyen Brevard désire que le service de la pharmacie fût divisé entre plusieurs pharmaciens de divers quartiers afin d'éviter des courses aux malheureux, ou qu'au moins le pharmacien titulaire fût toujours présent à la pharmacie spéciale du dispensaire.

Le citoyen Pailleron appelle l'attention du conseil sur un abus très-grave. Des pharmacies particulières comme celles du dispensaire et d'autres administrations sont tenues par des sœurs, sans qu'il y ait un pharmacien comme la loi l'exige. Une somme de 5 ou 400 fr. est payée à un pharmacien pour avoir son nom ; mais il n'est jamais présent aucune part à la préparation des médicaments. C'est un grave abus qu'il faut faire cesser. Ces observations sont appuyées par les citoyens Loyson et Pitiot-Colletta.

Le budget du dispensaire est approuvé, sous réserve des observations à faire à l'administration du dispensaire relativement à la pharmacie.

Le citoyen Reveil fait, au nom de la commission des finances, un rapport sur le budget proposé pour 1848 par l'administration du Dépôt de mendicité. La commission propose d'émettre un vœu approbatif. Le conseil vote immédiatement dans ce sens.

Les citoyens Brossette et Pitiot-Colletta demandent que des mesures soient prises pour faire observer le péage des ponts. Le citoyen maire répond qu'il prendra très-incessamment des mesures à cet effet.

Le citoyen maire fait connaître au conseil qu'il a nommé les citoyens Carle, Ducarre, Morlon, Grange et Pitiot-Colletta pour présider les élections de la garde nationale dimanche.

Le citoyen Hodieu demande que le citoyen maire sollicite du ministre de l'intérieur que les nouvelles élections municipales soient faites par section. Le citoyen maire répond qu'il écrira demain dans ce sens à Paris.

Le citoyen Hodieu demande en outre que les listes électorales soient révisées immédiatement avec le plus grand soin, et assez vite pour pouvoir être vérifiées par les électeurs.

Les citoyens Loyson et Fayolle signalent des irrégularités nombreuses dans la formation des anciennes listes, et demandent que les nouvelles listes soient faites entièrement à nouveau, et sans avoir égard aux anciennes qui ne peuvent nullement servir.

Le citoyen Morlon propose la création d'un bureau spécial pour les élections.

Le citoyen Chipier demande qu'on se borne à augmenter le personnel, sans créer un nouveau bureau.

Le citoyen maire répond que l'administration s'occupera de cette question.

Le citoyen Pitiot-Colletta demande si le préfet du Rhône est arrivé, et si le conseil ne doit pas lui rendre une visite.

Le citoyen Seriziat dit que suivant l'usage le maire et les adjoints se rendent seuls en corps auprès du préfet, et que les conseillers municipaux font des visites individuelles. Le conseil décide qu'il attendra une convocation du citoyen maire, qui le réunira, si le préfet témoigne le désir de voir le conseil municipal en corps.

Le citoyen Bacot propose d'envoyer une adresse à l'assemblée nationale pour témoigner des sentiments de la ville en faveur des victimes des événements de juin.

Le citoyen Carle s'oppose à cette proposition et demande que le conseil n'entre pas dans cette voie. Il repousse toute adresse en toute circonstance.

Les citoyens Fayolle et Chiper combattent cette opinion et approuvent la proposition du citoyen Bacot. Le conseil décide que le citoyen maire sera prié de rédiger et de soumettre au conseil, dans sa prochaine séance, un projet d'adresse à l'assemblée nationale. La séance est levée à huit heures.

Le projet de former un camp près de Paris paraît se continuer; mais son emplacement ne serait pas celui qu'on lui avait primitivement assigné. On avait choisi d'abord une vaste plaine auprès de Versailles; depuis, on a pensé que les quartiers de Paris que ce camp sera plus particulièrement chargé de protéger, en seraient trop éloignés, et on a jugé qu'un camp, placé près de Saint-Maur, atteindrait beaucoup mieux le but qu'on se propose. Le général Lamoricière a parcouru, dit-on, les environs de Saint-Maur pour y chercher l'assiette du camp.

La Gazette de France annonce que le roi de Sardaigne a appelé M. le maréchal Bugeaud à venir prendre le commandement d'un de ses principaux corps d'armée en Italie, et que le maréchal, avant d'accepter, a dû venir à Paris pour s'entendre avec le gouvernement. C'est à ce motif qu'il faudrait attribuer le retour de M. Bugeaud à Paris.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« On a dit vrai : aucune des grandes batailles de la République et de l'Empire, hormis la bataille de la Moskowa, la plus sanglante des temps modernes, ne vit périr ou tomber hors de combat plus de généraux, plus d'officiers de marque, que les quatre journées de Paris; aucune ne remplit la France de plus de consternation et de deuil.

« Parmi les pertes que la patrie déplore, les journaux ont déjà cité les généraux Négrier, de Bréa, Regnault et Bourgon, tués ou blessés mortellement.

« Les généraux de division Bedeau, Foucher, Duvivier et Lafontaine, les généraux de brigade François, Korte et Damesme ont été blessés.

« Ainsi, il y a eu quatre généraux tués ou morts de leurs blessures, et sept blessés. Un de ces derniers, le brave général Damesme, a été amputé. En tout, onze officiers généraux atteints par les balles des factieux.

« A la bataille d'Arcole, qui dura trois jours, que Napoléon appela les journées du *dévoûment militaire*, comme on pourrait appeler les événements qui viennent d'ensanglanter Paris les *journées du dévouement civique*, il n'y eut qu'un officier général de tué, le général de brigade Robert, et six de blessés, les généraux Lannes, Belliard, Vignoles, Verdier, Bon, Gardanne et Vernes.

« A Marengo, on ne perdit qu'un seul général, l'illustre Desaix. Quatre généraux seulement furent blessés.

« On sait que la grande bataille d'Austerlitz ne coûta à la France qu'un seul officier-général, le brave Valhubert, qui, blessé à mort, adressa aux soldats sortis des rangs, contrairement à un ordre de l'empereur, pour lui prodiguer des soins, ces belles paroles, expression d'un saint respect pour la discipline : « Souvenez-vous de l'ordre du jour, et conservez vos rangs ! Si vous êtes vainqueurs, on me relèvera après la victoire; si vous êtes vaincus, je n'attache plus de prix à la vie. » Six généraux : Walter, Kellermann, Sébastiani, Compans, Rapp et Thiébauld recurent des blessures.

« A Wagram, il y eut deux officiers généraux frappés à mort, Lassalle et Oudet, qui avait été nommé la veille général de brigade; le maréchal Bessières et six généraux : Sahuc, Grenier, DeFrance, Seras, Vignole et Frée, furent blessés.

« Les fatales journées de Leipzig où combattirent de part et d'autre près de cinq cent mille hommes, n'enlevèrent à l'armée française que dix officiers généraux tués ou mis hors de combat.

« A Waterloo, il ne périt qu'un seul officier général sur le champ de bataille, le général Michel. Le général Duhesme mourut assassiné par des hussards prussiens après le combat.

« Il n'est donc que trop vrai qu'à aucune de ces grandes batailles, où des armées se heurtèrent, se foudroyèrent sur d'immenses lignes stratégiques, il n'y eut un aussi grand nombre d'officiers mis hors de combat.

« La raison en est simple : dans ces combats de rues, contre des ennemis à couvert, qu'il fallait déloger de leurs milieux d'ambuscades, tous les généraux durent être les premiers soldats des braves troupes qu'ils avaient à conduire à l'assaut des barricades. Ces combats furent, de la part des généraux, des officiers et des troupes, gardes nationales et soldats de la ligne et de la mobile, une longue suite d'actions d'éclat. »

On dit que l'ex-duc de Modène, qui se trouve au milieu de l'armée autrichienne, en Italie, songe à reconquérir son duché.

Il paraît qu'une difficulté assez sérieuse s'est élevée entre l'Angleterre et les Etats-Unis. On sait que les mines d'or et d'argent appartenant à la Confédération mexicaine étaient exploitées par des compagnies anglaises. Plusieurs de ces mines se trouvent dans les provinces cédées aux Etats-Unis, qui élèvent des difficultés au sujet des concessions faites par le Mexique. Un échange de notes a eu lieu à ce sujet à Washington, mais la question n'a reçu encore aucune solution.

Le choléra à Saint-Petersbourg.

Une honorable maison de commerce de Bordeaux a reçu, le 6 juillet, une lettre de Saint-Petersbourg dont nous reproduisons l'extrait suivant :

24 juin. — Le choléra a éclaté ici aujourd'hui avec fureur. Jusqu'à hier au soir, soixante cas de mort ont été annoncés à la police. Un courtier de notre Bourse est mort ce matin après quelques heures de souffrances. Jusqu'ici, la plupart des cas ont été suivis de mort.

La première consternation est grande. Le militaire a reçu ordre de porter ses ceintures en flanelle et les pantalons d'hiver. Le temps avec cela est devenu froid et pluvieux, ce qui est très-bon, selon les médecins. L'épidémie prendrait ici un grand essor s'il nous venait de fortes chaleurs.

Espagne.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons les nou-

velles suivantes sur le mouvement carliste qui se fait dans les provinces basques.

IRUN, 2 juillet. — Dans quelques villages de cette province (Guipuzcoa), plusieurs habitants se sont réunis au général Alzaa, qui s'est mis en marche hier vers la Navarre.

Aux environs de Tolosa, quelques officiers carlistes, rentrés depuis peu en Espagne, et quelques paysans, se sont également réunis hier dans les environs des montagnes d'A-taun et ont été rejoints par Zariatégui, qui, le matin même, était passé à Lesaca avec 350 hommes, se dirigeant vers Goizueta.

C'est dans les montagnes de la Navarre que la réunion générale doit avoir lieu; toutes les forces carlistes disponibles doivent s'y rencontrer pour organiser un corps d'armée, et arrêter le plan de campagne sous la direction du général Elio.

On ne sait rien encore de positif de la Biscaye, de l'Alava, ni même de la Navarre; cependant il est présumable que les carlistes y trouveront des adhérents.

D'ici à peu de jours on saura sur quels éléments les partisans du comte Montemolin pourront compter dans ces provinces.

— Le général Alzaa a été fusillé hier, 3 juillet, à sept heures du matin, dans un village entre Tolosa et Villafranca, appelé Zaldivip.

Actes officiels.

Le président du conseil chargé du pouvoir exécutif, de l'avis du conseil des ministres,

Arrête :

« Le citoyen Vaulabelle est nommé ministre de l'instruction publique, en remplacement du citoyen Carnot, dont la démission est acceptée. » (*Moniteur.*)

— On lit dans le *Moniteur Universel* :

A Messieurs les archevêques et évêques de la République. Paris, le 3 juillet 1848.

Messieurs les archevêques et évêques, Une lutte sanglante a désolé la capitale. Grâce aux plus héroïques dévouements, la cause de l'ordre a triomphé.

Au milieu de ces cruelles journées, le clergé lui-même a payé chèrement sa dette à la République, l'archevêque de Paris est tombé en grand citoyen comme en digne prélat, au moment où il allait faire entendre aux insurgés la voix de la religion et de la patrie.

Dans ces douloureuses circonstances, l'assemblée nationale, afin de consacrer par un deuil public la mémoire de citoyens morts pour la défense de la République les 23, 24, 25 et 26 juin, a voulu que des services funèbres en l'honneur des victimes fussent célébrés dans toutes les églises de France.

Je vous prie en conséquence, monsieur, de vouloir bien donner des instructions à cet effet dans toutes les paroisses de votre diocèse.

Recevez, monsieur l'archevêque (ou l'évêque), l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, CARNOT.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 3 juillet 1848.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif à l'enseignement primaire.

Le citoyen Bonjean se plaint des tendances imprimées à l'instruction primaire depuis le 24 février.

Le citoyen Carnot, ministre de l'instruction publique : Citoyens, le projet de décret qui vous est présenté devient la cause ou plutôt le prétexte d'attaques contre l'administration. Je vais donner en quelques mots un aperçu de mon administration.

Lorsque je suis arrivé au ministère de l'instruction publique, je sortais des barricades de février. C'est ce qui explique la cause de certains ressentiments.

L'orateur explique qu'il a été novateur pour l'instruction primaire et conservateur provisoirement pour l'instruction secondaire. Il n'a pas prêché l'ignorance dans ses circulaires, comme on l'a dit; il a voulu que les instituteurs qui habitent la campagne fussent envoyés à l'assemblée pour représenter les campagnes.

Le citoyen Boulay (de la Meurthe) demande la parole. Il est impossible, dit-il, que l'assemblée ne me permette pas de défendre les intérêts d'une classe aussi intéressante et aussi malheureuse. (Interruption.)

Le citoyen Taschereau : Laissez parler. (Non, non.) La clôture de la discussion générale est prononcée.

Le citoyen président : Les citoyens Bonjean et Baze proposent par amendement, sur le crédit d'un million demandé par le projet de loi, une réduction de 5,000 francs. (Rires à l'extrême gauche.)

Le citoyen Bonjean : L'assemblée ne se méprendra pas sur le but de mon amendement.

De vives réclamations s'élèvent de diverses parties de la salle contre cette tactique, évidemment destinée à empêcher l'orateur d'être entendu.

Le citoyen Clément Thomas : Je demande la parole. Nouveaux cris : A l'ordre ! à l'ordre !

Le citoyen Flocon : L'honorable citoyen Bonjean veut entrer dans la discussion générale, ou développer son amendement, alors l'assemblée doit l'écouter en silence.

Le citoyen Bonjean : Je propose une réduction de 5,000 fr., parce que je veux, autant qu'il est en moi, faire tomber un blâme sur la direction donnée à l'enseignement par le ministère actuel. Tel est le vote que je demande à l'assemblée, ou du moins à la majorité, et je pense que la majorité sera avec moi.

A gauche : Non !

Le citoyen Bonjean : Les explications du citoyen ministre ne m'ont paru nullement satisfaisantes, et, si je suis bien informé, il a acheté, sur les fonds de l'Université, 45,000 exemplaires du livre que j'ai cru devoir signaler à l'assemblée. J'espère que le vote de la majorité sera un blâme pour de telles doctrines. (Non ! non ! Oui ! oui !)

Le citoyen Lefrançois voudrait que le crédit fût également applicable aux institutrices.

De toutes parts : Aux voix ! cela viendra plus tard !

Une première épreuve est déclarée douteuse.

A gauche : La division !

De toutes parts : Oui ! oui !

Il est procédé au vote par division d'après le nouveau mode prescrit par le règlement.

Pendant le dépouillement du scrutin, le citoyen président annonce que le citoyen Martin (de Strasbourg) demande un congé. — Accordé.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	647
Majorité absolue,	509
Pour l'amendement,	514
Contre,	305

L'assemblée adopte l'amendement.

Le citoyen président : Je vais mettre l'article aux voix. De toutes parts : L'assemblée n'est pas en nombre. La séance est levée à six heures trois quarts. Vendredi, à deux heures. séance publique.

PARIS, 6 juillet 1848.

Correspondance particulière de la LIBERTÉ.

Le plus beau temps imaginable a favorisé aujourd'hui la cérémonie funèbre. Dès six heures du matin, le rappel a battu dans tous les quartiers, et à neuf heures, les légions commençaient de tous côtés à circuler sur les boulevards, se rendant à la Madeleine. Le catafalque qui a été élevé à l'entrée des Champs-Élysées a une hauteur de 20 à 22 mètres. L'autel est recouvert de tentures funèbres, avec des urnes funéraires d'où jaillissent des flammes bleuâtres. Le péristyle de l'assemblée nationale a été entièrement tendu de noir, et les colonnes qui supportent le fronton sont également revêtues d'une tenture noire parsemée d'étoiles d'argent. Des tentures noires recouvrent les portes Saint-Denis et Saint-Martin. La trilogie républicaine, *liberté, égalité, fraternité*, est inscrite en lettres d'argent de deux pieds de haut au milieu des tentures. On y remarque en outre des médaillons au milieu desquels sont placées les lettres R. F. A l'heure où nous écrivons, le clergé vient d'arriver à la place de la Concorde, et Mgr Fayet, évêque d'Orléans, a commencé à officier. L'heure avancée de la poste, qui a été fixée aujourd'hui à une heure, ne nous a pas permis d'attendre la fin de la cérémonie; mais tout s'est passé jusqu'à présent dans le plus grand recueillement, et tout fait croire que la cérémonie conservera jusqu'au bout son caractère d'ordre et de calme.

— Il est déjà facile de remarquer l'heureux effet produit par les mesures énergiques qui ont été prises depuis les événements de juin pour le rétablissement de la confiance publique. Nous ne croyons pas qu'on doive s'appesantir sur la hausse considérable qu'ont subie les fonds publics depuis quelques jours. L'agiotage peut y avoir contribué, mais on reconnaît cependant que tous les efforts des spéculateurs n'auraient pas pu produire 7 ou 8 p. % de hausse sur le 5 p. %, si l'on n'avait pas eu confiance dans le nouveau ministère, qui a pour chef M. le général Cavaignac. Un journal anglais a fait observer avec raison qu'un des actes qui fait le plus d'honneur à M. le général Cavaignac, c'est d'avoir choisi pour l'aider, dans la tâche qui lui était imposée, les généraux Lamoricière et Bedeau, qu'un esprit moins élevé que le sien aurait pu considérer avec un sentiment de jalousie.

Nous avons remarqué depuis hier un symptôme qui prouve mieux que la hausse des fonds publics, le retour de la confiance. C'est que dans plusieurs fabriques importantes, les ouvriers se sont présentés pour reprendre leur travail. Les fabricants ont reçu quelques commandes qui leur ont permis de donner de l'ouvrage à une partie de leurs anciens ouvriers.

Tant que l'idée des ateliers nationaux existait, les manufacturiers auraient toujours trouvé de la résistance à faire rentrer leurs ouvriers; maintenant qu'ils sont irrémédiablement dissous, ils se décident à revenir à leurs anciens ateliers. Que nous ayons seulement 15 jours d'une administration ferme, que la tranquillité publique se consolide pendant ce temps, et nous avons l'espoir que toutes les branches de commerce ne tarderont pas à reprendre avec une activité extraordinaire.

— Des ordres ont été donnés au ministère de l'intérieur pour préparer un récit officiel des événements stratégiques et militaires de juin. Ce récit ne doit entrer dans aucun détail de nature à compromettre ceux qui sont accusés d'avoir participé à la conspiration.

— Le général Cavaignac vient de décider qu'une commission spéciale serait nommée pour examiner les questions qui se rattachent à la défense intérieure de Paris. La liste des membres qui doivent faire partie de cette commission doit être publiée prochainement.

— M. Trouvé-Chauvel quitte décidément la préfecture de police. Il y restera jusqu'à ce que les arrangements relatifs à son remplacement aient été terminés.

— On dit que deux propositions importantes pour le commerce d'exportation et l'industrie française doivent être faites à la chambre des représentants par plusieurs de ses membres. De ces deux propositions l'une se rapporte à la création des marques de fabrique et l'autre à l'établissement de inspecteurs à la sortie.

— Le général Duvivier est toujours au Val-de-Grâce, et on est loin d'être rassuré sur les suites de sa blessure. L'état de la partie atteinte présentait de l'inflammation; la plaie, que le blessé a malheureusement négligée dans les premiers moments, n'a pu être examinée et nettoyée. Il est à craindre que l'articulation ne soit gravement lésée. On sait que le général a reçu une balle dans le métacarpe du pied.

— Les dossiers des procédures instruites au château de Tuileries et à la conciergerie du Palais-de-Justice, données à mesure de l'exaltation de quelques-uns des insurgés, ont été trouvés sur eux des papiers contenant des professions de foi, des commentaires sur la déclaration des droits de l'homme et des proclamations au peuple. Il y a des inculpés au domicile desquels on a saisi d'énormes cahiers écrits de la main.

— Les officiers en retraite qui ont exercé les fonctions du ministère public dans les tribunaux militaires, sont venus prêter leur concours pour accélérer l'instruction des procès. M. le commandant Albert, officier supérieur de la marine, a été adjoint, au château des Tuileries, au chef d'escadron d'état-major rapporteur du premier conseil de guerre.

— M. Thuillier, rédacteur-gérant du journal le *Père Duchêne*, dont la publication a été suspendue depuis l'insurrection de juin, a été arrêté ce matin à son domicile, en exécution d'un mandat décerné par M. le préfet de police.

— Le bruit s'était répandu ce matin dans Paris, et particulièrement dans le quartier du Palais-de-Justice, que des troubles avaient eu lieu dans le faubourg Saint-Antoine, sur lequel, disait-on, il avait été nécessaire de diriger des forces imposantes. Informations prises, nous avons acquis la conviction qu'il s'agissait seulement du désarmement de la partie du faubourg la plus rapprochée des barrières, opération faite, en effet, nécessité un certain déploiement de force qui avait, en effet, nécessité un certain déploiement de force, attendu qu'indépendamment du désarmement, il fallait opérer des arrestations nombreuses. Les arrestations se sont faites d'ailleurs sans la moindre résistance, et les magistrats et les agents de police qui y présidaient ont pu amener, sans rencontrer d'opposition, au dépôt de la préfecture et à la Conciergerie, les individus contre lesquels avaient été décernés des mandats, pendant que des voitures chargées de fusils provenant du désarmement étaient dirigées vers la mairie.

— On lit dans le *National* :

« Est-il vrai, ainsi qu'on l'affirme dans les couloirs de l'assemblée, que le 25, après la mort du général Négrier, un général représentant du peuple a refusé de prendre, au moment du danger, le commandement que lui offrait le général Cavaignac ? »

— On nous signale plusieurs faits qui prouvent une fois de plus combien il est nécessaire, ainsi que nous l'avons dit, de pourvoir aux besoins du commerce par une bonne organisation du crédit. Le petit commerce, notamment, est aujourd'hui plus que jamais opprimé par le despotisme du rare capital resté entre les mains de quelques banquiers qui ont survécu à la crise.

Ainsi, l'on nous affirme que la condition *sine qua non* imposée aux commerçants qui escomptent de petits effets à courte échéance, élève jusqu'à 3 0/0 et plus, par mois, l'escompte de ces effets; ce qui met l'intérêt au taux peu modeste de 30 à 40 0/0 par an.

Si l'on continue à tolérer une si monstrueuse usure, le petit commerce de Paris ne peut manquer d'être atteint à son tour par la misère qui dévore les classes ouvrières!

— On assure que, d'après un relevé approximatif fait par ordre du maire de Paris, le montant des dommages occasionnés par les derniers événements s'élèverait à près de 10 millions.

— Le bruit avait couru que la duchesse de Berry était cachée dans un château des environs de Joigny. Nous apprenons qu'une perquisition faite dans ce château n'a amené aucun résultat.

— Le prince Louis-Napoléon Bonaparte refuse la candidature de la Corse, où l'avait appelé l'unanimité des suffrages.

— M. Dubois, président de chambre à la cour d'appel de Douai, vient d'adopter le fils du brave général Négrier.

— Le général Foucher, qui commandait une des subdivisions de la première division militaire, vient d'être appelé au commandement de la division militaire dont le siège est à Metz.

— M. Michon, chirurgien à la Pitié, n'a point voulu permettre l'interrogatoire de ses blessés; il a dit qu'il donnerait plutôt sa démission que de permettre rien de semblable; qu'il n'avait que des malades dans son hospice, et non des prévenus.

— On assure que le général Lamoricière s'occupe d'une réorganisation complète de l'administration de la guerre, et qu'il doit réunir dans ses attributions personnelles de ministre le commandement de toutes les troupes de la première division. M. le colonel Rollin, ancien chef d'état-major de la première division militaire, a été appelé, dit-on, auprès du ministre de la guerre pour exercer les fonctions de chef du nouvel état-major général.

— On nous apprend à l'instant que la gangrène s'étant déclarée à la blessure du général Duval, l'amputation de la jambe a été jugée nécessaire.

— Les forces qui gardent les abords de l'assemblée nationale sont peu nombreuses; le calme a succédé à la tempête de l'insurrection. L'artillerie seule est toujours à la grille du palais.

— A peine M. de Girardin était-il rendu à la liberté que le commissaire de police du quartier Montmartre, assisté de plusieurs agents, a fait des perquisitions chez plusieurs rédacteurs de la *Presse* et jusque dans la chambre du garçon de bureau de ce journal. Ces investigations n'ont amené aucune découverte.

— Le projet de la réunion à l'Etat des compagnies d'assurances est entièrement abandonné, mais le ministre des finances est, dit-on, d'avis de l'établissement d'un impôt sur les polices d'assurances.

Conseil de Guerre.

Aujourd'hui, les officiers rapporteurs et les magistrats instructeurs se sont occupés, au château des Tuileries et à la conciergerie du Palais-de-Justice, du classement des dossiers des diverses procédures.

Ces instructions ont été classées par ordre chronologique,

à partir des arrestations qui ont été opérées dans la journée du 23 juin jusqu'à celles qui ont eu lieu les jours suivants.

Il y a une masse considérable de certificats de bonne conduite, et autres attestations favorables établies au profit des inculpés, dont les parents et amis sont venus solliciter l'élargissement.

Tous ces papiers sont annexés aux interrogatoires, et envoyés à la commission centrale, au Palais-de-Justice.

Les terribles événements qui ont épouvanté la capitale pendant quatre jours ont laissé une si profonde impression dans les esprits, et ont inspiré une si grande horreur, que les bons citoyens se font un devoir de venir en aide aux efforts de la justice pour faire découvrir les coupables.

Des documents arrivent de toutes parts, qui mettent l'autorité militaire à même de pratiquer des arrestations importantes.

Le nommé Duthoit, demeurant chaussée Ménilmontant, a été signalé comme ayant fait fabriquer une quantité énorme de poudre, et ayant entraîné par son ascendant cinquante ouvriers aux barricades.

D'autres sont recommandés aux investigations de la justice, comme ayant arrêté et désarmé des gardes nationaux qui se rendaient isolément à leur poste.

Un lieutenant de la garde nationale de Saint-Maur a été dénoncé pour s'être mis, dans le quartier, à la tête des insurgés.

Tous les individus signalés ont été immédiatement arrêtés et interrogés.

EXTÉRIEUR.

Italie.

CASALMAGGIORE, 1^{er} juillet. — Les Napolitains, concentrés à Goito depuis le fait d'armes de Montanara et Courtatone, sont appelés à Venise où ils prendront du service sous les ordres du général Pepe.

A Bozzolo, nouvelle arrivée des braves Lombards; désormais, la ligne de l'Oglio sera vaillamment défendue.

MILAN, 2 juillet. — Ce matin, une partie des volontaires vénitiens qui ont défendu Vicence et puis capitulé avec Durando, est arrivée à Milan. C'était un douloureux spectacle de les voir, les vêtements déchirés, le visage amaigri, éprouvés par toutes sortes de souffrances. Ils déchiraient l'âme, et en même temps ils inspiraient une noble fierté, parce qu'ils avaient tant souffert pour la patrie, et tué environ 6,000 ennemis; 1,000 de leurs compagnons sont tombés de leur côté. Ils étaient 400 environ; quelques-uns armés, d'autres sans armes; car les Autrichiens ont enlevé à beaucoup d'entre eux leurs fusils, violant ainsi la foi donnée. Ils viennent pour se réorganiser, afin de venger dans peu de temps le parjure dont ils sont victimes, la patrie en deuil et leurs parents massacrés.

Angleterre.

Les nouvelles que nous recevons du Port-au-Prince vont jusqu'à la date du 4 juin. Suivant des décrets insérés dans les journaux, on affirme que la révolution est arrêtée, le gouvernement ayant battu les insurgés. Cependant il ajoute qu'il rétablira l'ordre et la tranquillité dans tous les lieux où il y a eu des scènes anarchiques. L'argent continuait à être rare. Les doublons espagnols étaient à 120, 125. Les gourdes espagnols étaient à 7,50; gourdes mexicaines, 6,50. (*Times*, 5 juillet.)

— A la fin de la séance de la chambre des communes du 4 juillet, M. Vrynhart a fait une motion ainsi conçue :

« De l'avis de la chambre, l'intervention dans le gouvernement intérieur des autres pays, est préjudiciable aux intérêts et déroge à l'honneur de l'Angleterre, ainsi qu'aux intérêts et à l'honneur des pays en faveur desquels cette intervention paraît devoir s'exercer. Cette pratique d'intervention a amené ou excité l'accroissement des dépenses des services de terre et de mer, au grand détriment des sujets de S. M., et surtout de la classe qui doit à son travail son pain quotidien.

« Le gouvernement, dit l'honorable membre, doit être d'autant plus circonspect relativement à la guerre, que l'Angleterre a le grand désavantage de ne posséder que des moyens insuffisants pour se livrer à des hostilités. L'Angleterre ne devrait jamais intervenir dans aucune question de dynastie ou de constitution. J'aurais bien désiré que l'occasion fût offerte au noble lord Palmerston d'expliquer la politique qu'il se propose de suivre et qui, sans doute, sera influencée par l'expérience que nous avons faite des maux de l'intervention.

La chambre n'étant pas en nombre, la séance est levée. »

Allemagne.

AUGSBOURG, 2 juillet. — La nouvelle *Gazette de Munich* contient ce qui suit :

« Nous nous empressons de donner à nos lecteurs une nouvelle aussi importante qu'agréable. Grâce à l'intervention des ambassadeurs de Bavière et de Prusse auprès du cabinet de Turin, le blocus de Trieste est levé. La flotte ennemie se bornera à exercer un contrôle. »

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Nous pouvons donner à nos lecteurs l'assurance positive qu'il n'est nullement question d'une alliance secrète entre les gouvernements de l'Allemagne et de la Russie.

« L'empereur de Russie est attendu à Varsovie. Il y publiera, dit-on, une amnistie complète pour tous les émigrés polonais et les condamnés politiques qui expient leurs crimes dans les prisons de la Pologne et en Sibérie. On ajoute que le czar se propose de former un empire slave occidental, et qu'il mettra à la tête de cet empire le grand-duc Constantin, son fils. On parle de mouvements de troupes à Kalish. On ajoute qu'elles entrèrent dans le grand-duché de Posen.

« Nous apprenons d'une source digne de foi que les né-

gociations entamées avec le Danemarck pour la paix sont définitivement rompues. »

Russie.

SAINT-PETERSBOURG, 25 juin, *Gazette d'Aix-la-Chapelle* : « Le 9 courant, dans l'après-midi, la ville de Wladimir a été presque entièrement dévorée par les flammes. »

NOUVELLES LOCALES.

Hier, vers midi et demi, la population du cours d'Herbouville a été mise en émoi par une bande d'individus sans armes, au nombre d'une soixantaine, qui, tambour en tête, s'est dirigée sur la Croix-Rousse par la rue Lafayette, recrutant çà et là sur ses pas quelques acolytes de bonne volonté, et provoquant à la suivre les ouvriers de ce quartier qui s'étaient mis aux fenêtres.

Des femmes habillées de noir suivaient cette bande et se donnaient des airs d'affligées qui contrastaient singulièrement avec le caractère plus qu'équivoque de leurs allures; simulaient-elles les veuves? La manifestation dont elles faisaient partie avait-elle pour but d'appeler les ouvriers à venger leurs frères morts à Paris pour la glorification de l'émeute? Se rattachait-elle seulement à la dissolution des chantiers nationaux? C'est ce que nous n'avons pu savoir.

— Nous croyons savoir que le cadre du personnel de l'état-major de la garde nationale vient d'être complété à raison d'un officier par bataillon. Nous persistons à demander que, conformément à ce qui s'est pratiqué à Paris, et selon tout principe d'équité, ce personnel soit soumis à l'élection comme celui des autres officiers : c'est là le seul moyen de donner au service de l'état-major des garanties solides, et d'assurer à ses actes le caractère d'autorité et de confiance qui en doit nécessairement émaner.

— Si nous sommes bien informés, l'autorité préfectorale aurait pris, d'accord avec l'autorité militaire, les mesures nécessaires pour que des munitions fussent mises à la disposition des communes du département qui, par leur situation à proximité des grands centres de population ouvrière, sont exposées à l'invasion continuelle des malfaiteurs.

— Le parquet de Bourg fait en ce moment une enquête relative à certaines rumeurs qui auraient circulé sur des embauchages à raison de 1 fr. 50 c. par jour, mais qui paraissent peu sérieuses. Plusieurs citoyens ont déjà été entendus à cette occasion par M. le juge d'instruction.

— Le cadavre d'un jeune homme de dix-sept ans a été retiré ce matin de la Saône, en face du quai de la Révolution. Le corps de ce jeune homme, noyé depuis plusieurs jours, a été immédiatement transporté dans sa famille, rue Petit-David.

— L'exploitation de l'argenterie des cafés se continue avec succès. Déjà plusieurs cafés importants de notre ville ont été victimes de soustractions de ce genre. Hier au café de Lyon deux services d'argent ont été volés et remplacés par deux services en maillechort. Ces faits sont assez fréquents pour que MM. les cafetiers soient sur leur garde et surveillent plus attentivement les consommateurs étrangers à l'établissement.

— Depuis quelques années, les gages des ouvriers employés à l'année dans les fermes ont doublé de prix : preuve encore du mouvement désordonné qui a entraîné une partie de la population virile des campagnes dans les villes et dans les ateliers. Cette augmentation excessive des salaires ruraux contribue beaucoup à la détresse de l'agriculture. Or, les ateliers nationaux comptent en foule des déserteurs des travaux des champs, et l'administration a tous moyens de les connaître et de les renvoyer dans leur pays. Cette multitude d'ouvriers en serait d'autant diminuée, les fermiers et les propriétaires trouveraient plus facilement des travailleurs qui, eux-mêmes, auraient une condition et un bien-être assurés.

— Il est tombé, dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet, une assez grande quantité de neige sur la chaîne du Jura, particulièrement au col de la Faucille, sur la route de Genève à Paris; cette couche de neige a singulièrement refroidi la température dans le pays de Gex. Au dire des anciens, cela ne s'était pas vu depuis longtemps dans un des mois les plus chauds de l'année.

ERRATUM. — Dans notre numéro d'hier 8 juillet, 1^{re} colonne, 3^e ligne, au lieu de « les principes démocratiques sembleraient devoir être l'objet des superstitions générales », lisez « des sympathies générales. »

— Une grande fête est annoncée pour demain dimanche au Jardin-d'Hiver.

Spectacles du 8 juillet.

Théâtre des Célestins. — *Le Marchand de Jouets d'enfants*, vaudeville.

Deux Papas très-bien, vaudeville.

La Protégée sans le savoir, vaudeville.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.

Audience du 5 juillet 1848. — Présidence de M. Français.

Les Voraces ou les Montagnards de Givors. — **Electious de la garde nationale.** — **Séquestration de personne.** — **Coups et blessures.**

Le 18 juin dernier, diverses compagnies de la garde nationale de Givors s'étaient réunies à huit heures du matin pour procéder à la nomination de quelques officiers, sous-officiers et caporaux, en remplacement des démissionnaires. Les choix ne furent pas favorables aux Voraces, ou plutôt aux Montagnards, car c'est le nom qu'ils prennent à Givors. C'est pourquoi ils résolurent de protester contre ces nominations; le jour même l'occasion se présenta.

La garde nationale devait être passée en revue par son

